

## Les rapports de la Banque centrale et de l'OCDE confirment la nécessité de poursuivre la voie des réformes

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 7 juillet 2006 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché sur deux rapports venant d'être publiés, à savoir le rapport annuel 2005 de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) et l'étude économique sur le Luxembourg réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE.

La FEDIL rejoint la Banque centrale venant de constater qu'entre 2005 et 2008, les coûts salariaux unitaires augmenteront de 6,9% avec la modulation de l'indexation – contre 7,4% sans la modulation de l'indexation –, que la détérioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises « *devrait continuer jusqu'à fin 2008* » et que le « *différentiel d'inflation qui s'aggrave par rapport aux autres pays de la zone euro est particulièrement inquiétant* ».

De même, la FEDIL partage l'avis de la BCL ayant noté que la modulation de l'indexation des salaires transposée par la loi du 27 juin 2006 « *n'est pas de nature à inverser la tendance* » et que les coûts salariaux unitaires « *continueront à augmenter plus vite au Luxembourg que chez ses partenaires* ».

Par ailleurs, la FEDIL se voit confirmée par un certain nombre d'analyses faites par l'OCDE dans son étude économique du Luxembourg, publiée en date du 5 juillet dernier, notamment en ce qui concerne les mises en garde relatives à l'évolution du chômage, l'affaiblissement du système de retraites n'apparaissant pas viable dans le contexte des règles actuelles, ainsi qu'en ce qui concerne la dégradation de la situation budgétaire provoquée par le gonflement rapide des dépenses publiques.

### **Statut unique: pas de surcoûts et prise en compte de spécificités sectorielles**

Par ailleurs, le conseil d'administration a entamé une discussion au sujet de la mise en œuvre des conclusions arrêtées lors des dernières réunions en date du Comité de coordination tripartite, notamment au sujet de l'accord de principe entre partenaires sociaux concernant l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé.

Dans ce contexte, le conseil d'administration FEDIL a insisté sur le fait qu'une telle réforme touchant à la fois des dispositions légales en matière de droit du travail et en matière de sécurité sociale, devra nécessairement éviter une surcharge en termes de coûts et tenir compte de certaines spécificités de secteurs à forte population ouvrière, notamment le secteur de la construction.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Par ailleurs, la FEDIL estime que la mise en œuvre d'un statut unique pour salariés du secteur privé devra nécessairement englober une réflexion approfondie au sujet des moyens adéquats mis à disposition des entreprises pour la réduction de l'absentéisme et au sujet, notamment, de l'impact sur le coût des heures supplémentaires, sur les négociations collectives, sur le dialogue social à l'intérieur des entreprises, sur la représentativité syndicale et sur les régimes complémentaires de pension.

### **Affiliation de quatre nouveaux membres**

Finally, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des quatre sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 92 personnes: ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A. (société spécialisée en stockage, équipement et maintenance), ARCHITEXT S.A. (conception, production et distribution de textes et illustrations), L.C.I. S.à r.l. (fabricant de produits d'entretien et de lavage pour automobiles), P & T CONSULTING S.A. (société informatique (mobilité et infrastructures)).

Luxembourg, le 10 juillet 2006